



# Tutorat Santé de Tours



## Fiche métier - Masseur-kinésithérapeute

**Par :** Arthur Verrier et Enzo Réau



Lien photo : <https://www.ecosia.org/images?q=image%20masseur%20kine&fbclid=IwAR1gLcjpMTYtYU7BMo62H9xDydKI-8YUwTRf4487Ka4PoREGwi9sXgYXUME#id=34E1566337365F99AAF6B832A42B1653046828A5>

# Masseur-Kinésithérapeute

Le métier de masseur-kinésithérapeute est un métier extrêmement varié permettant à tout le monde d'y trouver son compte. Le kinésithérapeute s'occupe principalement des troubles de la locomotion et du mouvement (*-kiné en grec*). Il travaille sur les muscles, les articulations, les ligaments aux moyens de massages, d'exercices ciblés et d'outils variés (pressothérapie, cryothérapie, ondes de choc...). Mais son activité s'étend aussi aux troubles de l'appareil cardio-respiratoire, au développement moteur de l'enfant ou encore à la lutte contre la douleur.

## I. Comment accéder aux études de masso-kinésithérapie ?

La promotion de kinés de l'IFMK d'Orléans est composée d'environ **90 places** d'étudiants venant du PASS et de L.AS de la faculté de Tours et Orléans.

### A) La PASS et L.AS

L'accès aux études de kinésithérapie débute par une inscription en PASS ou en L.AS. Cette année se solde par un **examen classant** et un classement par filières ; si l'étudiant se place en rang utile pour le **classement** « kinésithérapie », il pourra poursuivre en 2<sup>ème</sup> année.

À Tours, le numerus apertus est d'environ **90 places** pour les études de kinésithérapie.

### B) Les passerelles

Il est possible d'être admis en IFMK sur dossier et suite à un entretien pour les titulaires des diplômes suivants :

- DE d'infirmier
- DE de pédicure-podologue
- DE d'ergothérapeute
- DE de psychomotricien
- DE de manipulateur radio
- Certificat de capacité d'orthophoniste
- Certificat de capacité d'orthoptiste
- Diplôme de formation générale en sciences médicales
- Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques
- Diplôme de formation générale en sciences odontologiques
- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
- Titulaires d'une licence en sciences, technologies et santé
- Titulaires d'une licence en STAPS
- Titulaires d'un diplôme reconnu au grade Master

Le nombre de candidats admis via ces passerelles **s'ajoute au nombre de places du numerus apertus (NA) pour cet établissement, mais il ne peut pas dépasser 5% de ce NA**. Les étudiants admis via ces passerelles peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignements en fonction de leur parcours.

Dans certaines conditions bien précises, les **sportifs de haut niveau** peuvent être admis en IFMK sans passer les épreuves de sélection de la PASS/L.A. Dans ces cas très particuliers, le mieux est de consulter l'article de loi correspondant et de se mettre en relation avec l'IFMK de son choix.

## II. Les études de masso-kinésithérapie

### A) Maquette des études

Suite à l'année de sélection (PASS/L.AS), la formation en masso-kinésithérapie se déroule en **4 ans** dans un IFMK. En Région Centre, les étudiants de PASS/L.AS poursuivent ensuite à l'IFMK d'Orléans.

✓ *NB* : Les 4 années sont découpées en 2 cycles de 4 semestres

#### 1. Le 1<sup>er</sup> cycle

Le 1<sup>er</sup> cycle apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux à la pratique du métier de MK. Il comporte de la théorie et de la pratique (TP).

#### 2. Le 2<sup>nd</sup> cycle

Le 2<sup>nd</sup> cycle permet à l'étudiant de mobiliser ces bases, de les organiser pour pouvoir poser des diagnostics, choisir les techniques d'intervention en fonction des pathologies, des patients et des situations.

À la fin du second cycle, l'étudiant reçoit son **Diplôme d'Etat en Masso-Kinésithérapie** correspondant à 240 crédits ECTS (60 crédits pour chacune des 4 années passées en institut).

Actuellement les 60 crédits obtenus lors de l'année de sélection (PASS/L.AS) ne s'ajoutent pas aux 240 crédits obtenus en IFMK. Le diplôme d'Etat en Masso-kinésithérapie ne correspond donc pas à l'obtention d'un master 2.

La formation alterne périodes de cours (1980h : 895h de cours magistraux et 1085h de TDs) et périodes de stages cliniques (1470h).

Frais de scolarité : Le prix de la scolarité en PASS et L.AS est fixé annuellement par arrêté ministériel (189.10 euros / an pour l'année 2016-2017).

Il faut ajouter à cela le prix de la sécurité sociale qui varie selon l'âge et la profession des parents (0 à 215 euros / an pour l'année 2016-2017).

Les frais de scolarité à l'IFMK d'Orléans correspondent aux frais d'inscription en licence à l'université (environ 189.10 euros +/- la sécurité sociale étudiante en 2016-2017). Attention ces tarifs ne sont pas valables pour tous les IFMK de France.

### B) Le diplôme d'état

Le diplôme d'état de MK est obligatoire pour exercer le métier de MK. En 2013, le taux de réussite au DE de MK est de 100%.

Ce diplôme correspond à 240 crédits européens (les 60 crédits ECTS de l'année de sélection ne s'ajoutent pas aux 240 crédits obtenus en institut).

### III. Le métier de masseur-kinésithérapeute

#### A) Évolution de carrière

##### En libéral :

- Possibilité de faire une multitude de formations et de diplômes universitaires (DU)
- Spécialisation dans certains domaines : kiné respiratoire, kiné vestibulaire...
- Possibilité de se former en ostéopathie en parallèle de l'activité professionnelle

À l'hôpital : Après 4 ans d'exercice, possibilité de préparer le diplôme de cadre de santé en 1 an ou de directeur/trice des soins en 2 ans.

#### B) Description

C'est un métier très varié :

- Nourrissons, enfants, adultes, personnes âgées
- Cardiologie, Pneumologie, Neurologie, Rhumatologie, Traumatologie : pas de spécialisation définitive comme en médecine

Les patients sont le plus souvent envoyés par un médecin. Le MK **étudie la prescription médicale et le dossier du patient**. Il réalise ensuite un Bilan Diagnostique Kinésithérapique (BDK = un examen clinique) afin de choisir les techniques à utiliser pour rééduquer le patient. Le MK n'est donc pas un simple exécutant, il a le choix de ses actes et de ses techniques.

Pour que le patient soit remboursé par la sécurité sociale il doit effectuer ses séances de kinésithérapie sur prescription médicale.

Les techniques sont également très variées :

- Massage
- Gymnastique avec et sans appareils
- Utilisation de poids, pouliothérapie
- Chaleur, ultrasons, ondes de choc, cryothérapie
- Balnéothérapie, cours de gymnastique collectifs
- Réalisation de bilans spécifiques
- Kiné du sport : soin et préparation à l'effort
- Réadaptation à l'effort

Le lien avec le patient est primordial :

- **Les patients sont très différents**
  - Par exemple, la réadaptation à l'effort est différente pour une femme âgée et pour un sportif haut niveau qui vient de se faire opérer des ligaments croisés. Il faut analyser le patient, s'adapter à lui (cela constitue une grande part du Bilan Diagnostique Kinésithérapique)
- **Les séances de travail durent 30 minutes à 1 heure** avec chaque patient, donc de nombreux échanges ont l'occasion d'avoir lieu
- **Le suivi des patients est souvent au long voire au très long terme**, le lien avec les gens est encore une fois très important

## 1. Le salaire

Dans le secteur public hospitalier : les salaires nets sont compris entre 1600 euros/mois pour un débutant et 3000 euros pour un cadre de santé en fin de carrière.

En libéral les revenus varient selon :

- L'importance de la patientèle
- Le nombre d'heures et de jours travaillés par semaine
- La pratique ou non d'actes non remboursés par la sécurité sociale (au tarif fixé par le MK)
- Les investissements nécessaires pour le cabinet

## 2. Les débouchés

La majorité des MK travaillent à temps complet. 85 23 MK ont été dénombrés en France en 2017 (86% en libéral, 14% salariés à l'hôpital).

Il y a beaucoup de travail pour les MK en région Centre Val de Loire (le Cher, l'Indre et l'Eure et loir font partie des 10 départements où il y a le moins de MK).

La pratique en cabinet libéral représente la majorité des MK en France.

- Remplaçant
- Assistant
- Associé/propriétaire
- Le cas des maisons de santé

Salarié/remplaçant :

- Hôpital
- Centre de rééducation
- Centre de thalassothérapie

## IV. Liens utiles

Infos utiles par rapport à la faculté de médecine de Tours :

- Adresse principale (services administratifs) : 10 boulevard Tonnellé 37032 Tours.
- Site de La Riche (accueille les étudiants en PASS) : 10 rue Emile Aron 37520 La Riche.
- Standard de la scolarité de médecine : 02 47 36 62 33
- Pré-inscription de Janvier à Mars sur le site <https://www.parcoursup.fr/>
- Inscription dès les résultats du bac et jusqu'à Mi-Juillet sur [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr)

Sur la réforme du concours kiné : <http://www.info-kine.com/p/guide-concours-kine.html>

Passerelles permettant d'accéder aux études de MK :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=14570A2AC887F228DD4662FF62D628DC.tpdila11v\\_3?idArticle=JORFARTI000031127817&cidTexte=JORFTEXT000031127778&dateTexte=29990101&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=14570A2AC887F228DD4662FF62D628DC.tpdila11v_3?idArticle=JORFARTI000031127817&cidTexte=JORFTEXT000031127778&dateTexte=29990101&categorieLien=id)

Passerelles propres aux sportifs de haut niveau :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022747164&categorieLien=id>

Renseignements sur les frais de scolarité : <http://www.univ-tours.fr/formations/les-droits-d-inscription-35580.kjsp>

Dispositifs médicaux prescriptibles par le MK : <http://www.ameli.fr/professionnels-de-sante/pharmaciens/exercer-au-quotidien/droit-de-prescription-des-dispositifs-medicaux/droit-de-prescription-des-masseurs-kine.php>

Le lieu de formation : Institut de formation des masseurs-kinésithérapeutes (IRFMK) d'Orléans.  
Bâtiment Michel Royer rue de Chartres 45072 Orléans 02 38 69 69 11 [www.chr-orleans.fr](http://www.chr-orleans.fr).